

AFFAIRE N° 10. - Renouvellement du contrat passé avec M. HAVIERNICK pour l'exploitation du bar de la piscine.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

M. HAVIERNICK gère depuis plusieurs années, à la satisfaction de tous, le bar de la piscine.

Je vous en demande de renouveler pour trois ans le bail qu'il a passé avec la Commune pour cette exploitation.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE. - Je signale que M. HAVIERNICK donne entièrement satisfaction à sa clientèle et au Conseil Municipal.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, je pense qu'il y aurait quelques aménagements à faire à la piscine en ce qui concerne le bar. Par période de pluie ou même lorsqu'il y a le soleil, les gens ne sont pas à l'abri; si le Conseil Municipal pouvait prévoir certains travaux, ce serait pour la plus grande satisfaction de tous.

Le MAIRE. - En 1965, nous avions prévu une somme de 2.000.000 je crois pour l'aménagement de la piscine, mais en définitive les architectes consultés n'ont jamais pu nous donner un projet et me dire comment refaire cette piscine, et bien que nous n'ayons pas utilisé ce crédit cette année.

Je mets la question aux voix.

Approuvé,
M. Denis, le 23
Janvier 1966
Le Préfet
par déléguation, le 3
Secrétaire Général pour
les A. E.

Signé: J. Chevance -